

**Rapport du Président**

Commission permanente du
vendredi 9 octobre 2020

10^{ème} Commission**N° CP-2020-9-10-6****Service instructeur**

DGA développement humain et solidarité -
Direction enfance, santé, insertion

Service consulté**CONVENTION 2020 CONCERNANT LE FINANCEMENT AU PROFIT DE LA VILLE
DE MULHOUSE DE QUATRE POSTES D'ÉDUCATEURS SPÉCIALISÉS
INTERVENANT AU SEIN DES COLLÈGES**

Résumé : La prévention est une compétence forte de l'action sociale réglementaire du Département. Elle se décline dans le champ de l'enfance comme dans celui de la Jeunesse et mobilise notamment, en plus des travailleurs sociaux du Département, les associations de Prévention Spécialisée subventionnées par le Département ainsi que d'autres partenaires avec, pour dénominateur commun, la réussite éducative.

A ce titre, les liens avec l'Education Nationale et les villes apparaissent comme une évidence. Ils sont particulièrement développés sur le territoire de Mulhouse, le Conseil départemental finançant depuis de nombreuses années des postes de travailleurs sociaux à la Ville, leurs actions aux abords des collèges complétant utilement celles des équipes de l'Association de Prévention Spécialisée Mulhousienne (APSM).

Aux fins de conserver cette dynamique, il est proposé d'autoriser la signature d'une nouvelle convention pour le financement de 4 postes d'éducateurs spécialisés à la Ville de Mulhouse, à hauteur de 127 532 € pour l'année 2020.

Les éducateurs du service Familles et parentalité de la Ville de Mulhouse contribuent à la mission de prévention spécialisée depuis de très nombreuses années par une action préventive aux abords et dans les collèges (incivilités, violences et autres comportements inquiétants), en lien permanent avec l'Association de Prévention Spécialisée Mulhousienne (APSM), et les services de l'Education Nationale et du Département. Le public d'adolescents correspond à celui visé en priorité par la politique départementale (11-16 ans).

Depuis 2001, le Département finance, par voie de convention, la Ville de Mulhouse, avec laquelle il entretient par ailleurs un partenariat varié, une subvention pour soutenir 4 postes de travailleurs sociaux, émergeant sur le budget de la Solidarité pour la prévention en milieu scolaire au profit d'interventions en zones sensibles auprès d'une population en situation de grande fragilité.

Les coopérations avec le milieu scolaire se déclinent par la présence des éducateurs des services (APSM et Ville) dans les collèges et lycées, au sein des structures d'appui des établissements en direction d'élèves exclus dans le cadre d'actions collectives menées au sein des établissements. Elles sont autant de passerelles entre l'espace institutionnel et le quartier. La présence des éducateurs dans ces deux espaces (scolaire et quartier) permet cette continuité des actions éducatives « dans » et « en dehors » de l'établissement. Par ailleurs, les éducateurs des deux services sont mobilisés pour l'accompagnement de situations individuelles d'élèves en difficulté (soutien, médiation, etc.) et toujours en lien avec les familles, notamment difficiles d'accès pour les autres institutions.

Les professionnels de l'APSM couvrent ainsi 10 établissements scolaires et ceux du service de la Ville de Mulhouse 5 établissements, tous du second degré.

Les équipes de l'APSM et de la Ville interviennent également au sein de 15 écoles élémentaires dont le tiers par la Ville, notamment pour favoriser la transition sur le passage au collège auprès d'élèves en difficultés scolaires et/ou sociales.

Les travailleurs sociaux de la Ville de Mulhouse ont mis en place 108 accompagnements individuels en 2019 pour des motifs scolaires, individuels ou familiaux et de santé, concernant pour les trois-quarts des garçons, ainsi qu'une cinquantaine de visites à domicile. Plus de cinquante jeunes ont pu, grâce à eux, nouer un lien avec la Mission locale ou bénéficier de stages.

Une coopération avec l'APSM permet de prévenir le décrochage scolaire ou de créer du lien avec ceux présentant une problématique comportementale.

Les éducateurs de la Ville de Mulhouse sont présents, entre autres, sur les secteurs Coteaux, Bourtzwiller, Drouot, Vauban-seller, en coordination avec l'APSM, et entretiennent également des liens avec la Maison des Adolescents, le délégué du Préfet et les associations locales. Avec les professionnels du Département, ils contribuent aux évaluations des informations préoccupantes et à celles des mineurs convoqués par la DASEN aux commissions de suivi de l'absentéisme scolaire (CDSA).

Le montant du soutien financier est à imputer au chapitre 65, Fonction 51, Nature 6568, Programme 3037, Service 501.

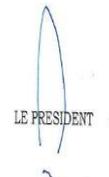
La 10^{ème} commission a émis un avis favorable en date du 25 septembre 2020.

Au vu de ce qui précède, je vous propose de :

- Approuver et m'autoriser à signer la convention entre le Département et la Ville de Mulhouse concernant le financement de quatre postes de travailleurs sociaux en collèges, au titre de la période 2020, jointe en annexe au rapport,

- Autoriser le versement du financement correspondant, à savoir 127 532 €, à imputer sur le programme H 711 - imputation 65-51-6568-3037-501 pour les postes d'éducateurs en collèges à la Ville de Mulhouse.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.


LE PRESIDENT

Remy WITH